

## (EU) UE/POSTES: les groupes d'intérêt réagissent au vote du PE sur les postes

### Agence Europe

Bruxelles, 16/07/2007 (Agence Europe) - L'avis du Parlement européen ouvrant la voie à une libéralisation totale mais contrôlée des services postaux dans l'Union européenne a entraîné la semaine dernière des réactions de la part de groupes d'intérêt (voir EUROPE N°9466).

Les opérateurs publics postaux de douze États membres (Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pologne, Slovaquie) ont pris acte dans un communiqué « des améliorations apportées par le PE » qui modifient « de façon significative » la proposition législative. Notamment, ils accueillent favorablement les dispositions visant les « modes de financement du service universel et les risques de dumping social », la demande du « report de la date de réalisation du marché intérieur des services postaux » ainsi que « la référence aux fonctions économiques et de cohésion territoriale et sociale » de la poste en Europe. Insistant néanmoins sur le fait que « le report » de l'ouverture finale des marchés postaux « ne constitue pas une réponse aux nombreuses questions juridiques, économiques et techniques » encore sur la table, les douze opérateurs postaux « appellent le Conseil à suivre l'approche prudente adoptée par le PE et à enrichir le projet de directive en répondant (à ces) questions ».

**Le mouvement « Free and Fair Post Initiative » (FFPI) a exprimé sa déception concernant le délai supplémentaire accordé par les députés à la libéralisation totale du secteur postal (voir EUROPE N°9292), le rapport « Ferber » diminuant « regrettablement les ambitions de la proposition » législative. « Nous sommes convaincus que 2009 est le bon moment pour la fin des monopoles postaux en Europe et nous espérons que le Conseil œuvrera sous Présidence portugaise en faveur d'un accord qui soit plus proche de l'esprit et du texte de la proposition initiale de la Commission », commente Philippe Bodson, Président de FFPI, dans un communiqué. Citant en exemple l'expérience acquise dans les États membres ayant déjà ouvert leur marché postal ou sont en passe de le faire, FFPI est convaincu que cette ouverture garantira le « maintien du service universel », apportera la « sécurité juridique » aux employés du secteur, aux utilisateurs et aux investisseurs, augmentera le choix et la qualité des services et diminuera les coûts pour les consommateurs.**

Malgré le « retard », l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME) s'est réjouie dans un communiqué du vote du PE en faveur de la libéralisation et du renforcement des « garanties pour le service universel ». Et de souligner: « Ceci est fondamental pour les petits usagers des services postaux tels que les artisans et les PME qui n'ont pas le pouvoir de négociation commercial vis-à-vis des fournisseurs de services et ne peuvent comme les grandes entreprises bénéficier d'économies d'échelle ».

« Nous sommes déçus mais notre campagne « Sauvez notre poste ! » va maintenant mettre la pression sur les gouvernements européens afin d'inscrire (dans la législation) de meilleures dispositions de sauvegarde », déclare dans un communiqué John Pedersen de la fédération syndicale UNI-Europa. (mb)